



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

PP/CE

P.V. AVDR 02

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019

Ordre du jour :

1. Conseil « Agriculture et pêche » des 17 et 18 décembre 2018 - Compte rendu par Monsieur le Ministre
2. 11e Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture, 17 - 19 janvier 2019, Berlin - Compte rendu par Monsieur le Ministre
3. Organisation des travaux de la commission
4. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Eugène Berger, remplaçant M. Gusty Graas, M. Alex Bodry, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, M. David Wagner

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Gusty Graas

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. Conseil « Agriculture et pêche » des 17 et 18 décembre 2018 - Compte rendu par Monsieur le Ministre

Le Conseil « *Agriculture et pêche* » a examiné un rapport de la présidence autrichienne sur l'état d'avancement des travaux réalisés au sein du Conseil concernant les propositions de la Commission européenne relatives à la réforme de la Politique agricole commune (PAC) après 2020.¹

Lors du Conseil, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a souligné que la plupart des propositions de la Commission européenne vont dans la bonne direction. Il a plus particulièrement salué la volonté de la Commission de parvenir à une véritable simplification administrative, tout en estimant que des pistes supplémentaires restent à explorer à cet égard.

En outre, Monsieur le Ministre a insisté sur le fait que le soutien aux jeunes agriculteurs reste une question primordiale. Dans ce contexte, il convient d'étudier la possibilité d'introduire une garantie financière dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) afin d'encourager plus de personnes à devenir agriculteurs. Conformément à l'approche holistique préconisée par l'accord de coalition 2018-2023, il s'agit d'améliorer l'attractivité du secteur agricole afin d'attirer de jeunes entrepreneurs compétents ayant dans leur bagage des projets innovateurs visant à développer la compétitivité du secteur agricole dans un esprit durable.

À l'instar de plusieurs autres États membres, le Luxembourg a souligné l'importance de disposer d'un budget de la PAC qui est à la hauteur de l'ambition affichée, sachant que la Commission européenne a proposé une réduction du financement de la PAC de 5 %, avec une enveloppe de 365 milliards d'euros contre 408 milliards d'euros entre 2014 et 2020. Cette question sera tranchée dans le cadre des négociations en cours sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, négociations qui se voient compliquées par l'impact budgétaire de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Au vu de la proposition de la Commission d'imposer une conditionnalité renforcée, le Luxembourg continue à plaider pour une plus grande perméabilité entre les régimes d'aide relevant respectivement du premier pilier (paiements directs aux agriculteurs) et du deuxième pilier (politique de développement rural). Il s'agit en effet de compenser d'éventuelles pertes dans le premier pilier par des aides nationales grâce à un taux de cofinancement national plus élevé des fonds provenant du FEADER.

En outre, le Luxembourg est favorable au maintien de la réserve de crise qui permet de financer des mesures exceptionnelles dans le cas d'importantes perturbations des marchés économiques des prix agricoles. La gestion de cette réserve devra être simplifiée.

La discussion sur la nouvelle PAC continuera lors du prochain Conseil « *Agriculture et pêche* » qui se tient le 28 janvier 2019 sous présidence roumaine.

Le Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, Phil Hogan, a exprimé sa volonté de faire avancer les négociations dans les mois à venir, même si le trilogue entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission ne pourra débuter qu'à l'issue des élections européennes.

¹ Pour plus de détails sur la nouvelle PAC, il est renvoyé aux procès-verbaux des réunions de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs des 19 juin, 2 juillet et 20 juillet 2018.

Il est prévu de finaliser les négociations sur le CFP 2021-2027 et la nouvelle PAC à partir du 1^{er} juillet 2019 sous présidence finlandaise. Un accord pourrait être trouvé sous présidence croate au premier semestre 2020, en vue d'une conclusion du processus sous présidence allemande au deuxième semestre 2020 et d'une adoption des textes législatifs afférents sous présidence portugaise au premier semestre 2021.

Lors du Conseil « *Agriculture et pêche* », les Ministres ont également eu un échange de vue sur la stratégie actualisée de l'Union européenne pour la bioéconomie. Au cours de cette discussion, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a insisté sur la nécessité d'encourager le secteur agricole à s'investir davantage dans des projets innovants, par un développement de l'échange de connaissances entre la recherche et les exploitations agricoles, notamment à travers les Partenariats européens pour l'innovation.

Sous le point « *Divers* », Monsieur le Ministre s'est exprimé en faveur d'une production de protéines végétales au sein de l'Union européenne et a rappelé que le Luxembourg a signé, en juillet 2017, une déclaration commune avec 12 autres États membres visant à encourager la production durable de soja et de légumineuses sans OGM (organisme génétiquement modifié) en Europe. Une discussion plus approfondie sur cette question est prévue lors du Conseil « *Agriculture et pêche* » du 28 janvier 2019.

Échange de vues

- En réponse à la question d'un membre du groupe parlementaire DP, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural confirme que la simplification administrative proposée de la PAC vise notamment une numérisation des procédures administratives. Dans ce contexte, il est prévu de faire réaliser les demandes d'aides à la surface entièrement par voie électronique. Afin de préparer les agriculteurs à cette transformation numérique, le Service d'économie rurale (SER) continuera à leur offrir un service de conseil et des formations spécialisées. Il s'agit d'encourager tous les agriculteurs à faire leur demande par voie électronique, tout en prenant en compte la situation des exploitants qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas en mesure de le faire.
- Un membre de la sensibilité politique déi Lénk et un membre du groupe parlementaire déi gréng soulignent l'opportunité de prévoir une présentation plus détaillée ainsi qu'une évaluation des propositions de la Commission européenne sur la nouvelle PAC.
- Tout en suggérant de revenir à cette question à une date ultérieure, Monsieur le Ministre rappelle que la Commission européenne propose de réaliser les objectifs généraux suivants :
 1. favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire ;
 2. renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat ;
 3. consolider le tissu socioéconomique des zones rurales.

De manière générale, il faut faire en sorte que la nouvelle PAC prenne en compte les spécificités du Luxembourg.

- Interrogé par le membre précité du groupe parlementaire déi gréng sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC sur le plan national, Monsieur le Ministre indique que son département ministériel, en coopération étroite avec le secteur agricole,

est en train de réaliser une analyse SWOT² de la situation actuelle dans la zone couverte par le plan stratégique relevant de la PAC. Sur cette base, il est prévu de développer le plan stratégique et de préparer la nouvelle loi agraire. L'objectif déclaré est de finaliser les textes nationaux dans la mesure du possible avant l'entrée en vigueur des textes législatifs européens. À cette fin, il est indiqué d'impliquer la Chambre des députés et le Conseil d'État en amont du processus.

- Dans ce contexte, un membre du groupe parlementaire CSV juge nécessaire de revoir les plafonds d'investissement prévus par la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales (« *loi agraire* »). L'orateur estime que ces plafonds ne sont pas suffisamment élevés pour permettre aux exploitants de réaliser certains investissements de grande envergure.
- Dans sa réponse, Monsieur le Ministre rappelle que le plafonnement prévu par la loi précitée du 27 juin 2016 a été introduit dans le but d'accroître les capacités de planification financière à long terme des exploitations agricoles. Il n'exclut pas la possibilité d'introduire des plafonds différenciés en fonction de la nature des investissements à réaliser, à condition que les exploitants ne soient pas incités à recourir à un endettement excessif.

2. **11e Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture, 17 - 19 janvier 2019, Berlin - Compte rendu par Monsieur le Ministre**

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural informe que la 11^e édition du Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture, qui s'est tenu dans le cadre de la « *Grüne Woche* » à Berlin, a été consacrée à la numérisation de l'agriculture. Les quelque 70 ministres participant à la conférence ont adopté une déclaration commune négociée au préalable et ont pris part à des groupes de travail interactifs qui leur ont permis d'échanger les meilleures pratiques en matière de digitalisation.

À cette occasion, Monsieur le Ministre a informé ses homologues que la digitalisation de l'agriculture est une des grandes priorités du Gouvernement luxembourgeois. Il est en effet prévu d'utiliser les moyens de la digitalisation pour rendre les procédures administratives plus simples, plus rapides et plus performantes. À titre d'exemple, la mise en place d'une base de données décisionnelle (« *Data Warehouse* »), dans le respect des règles en matière de protection des données, facilitera l'interaction entre la recherche et le secteur agricole et favorisera ainsi l'innovation.

Monsieur le Ministre a encore rappelé que le Luxembourg était le premier pays à mettre en œuvre la stratégie Rifkin qui vise à rendre le modèle économique existant plus durable et plus interconnecté. La digitalisation offre ainsi de nouvelles opportunités en matière de production, de commercialisation des produits agricoles et de conservation des ressources naturelles. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre mentionne le « *Precision Farming* » qui permet une production agricole plus ciblée grâce au recours à des capteurs et des drones.

Échange de vues

- Plusieurs membres de la Commission parlementaire se prononcent contre l'élevage bovin intensif pratiqué dans certains pays d'outre-mer.

² SWOT = « *Strengths* » (forces), « *Weaknesses* » (faiblesses), « *Opportunities* » (opportunités), « *Threats* » (menaces)

- Monsieur le Ministre dit partager cette approche et rappelle à cet égard que la question de l'élevage intensif est soulevée entre autres lors des négociations commerciales entre l'Union européenne et le Marché commun du Sud (Mercosur).

3. Organisation des travaux de la commission

Madame la Présidente informe que la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural se réunit en principe le jeudi à 15h30.

La prochaine réunion de la Commission parlementaire sera organisée le 28 février 2019. À cette occasion, Monsieur le Ministre fera un compte rendu du Conseil « *Agriculture et pêche* » du 28 janvier 2019 et présentera le projet de loi 7370 concernant la gestion durable des biens ruraux qui a été déposé le 12 octobre 2018.

En outre, il est prévu de convoquer une réunion pour le 21 mars 2019. À cette occasion, Monsieur le Ministre fera un compte rendu du Conseil « *Agriculture et pêche* » du 18 mars 2019, et la Commission parlementaire mènera une discussion sur le projet de loi 7450 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019 et le projet de loi 7451 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Le Secrétaire-administrateur,
Patricia Pommerell

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement rural,
Tess Burton